

Déclaration au CDEN du 7 juillet 2011

Monsieur le Préfet,

Nous sommes des représentants syndicaux des personnels de l'Éducation Nationale, des représentants de parents d'élèves et des représentants d'associations complémentaires de l'école attachés au service public d'éducation pour tous.

Dans ce cadre, nos organisations sont des acteurs engagés du Réseau Éducation Sans Frontières, dans lequel nous défendons, notamment, le droit à l'éducation pour tous les élèves, y compris ceux dont les parents sont en situation irrégulière sur le territoire français. Pour cela, nous sommes engagés à leurs côtés et nous luttons pour leur régularisation.

Madame Marie-Luce POUCHARD et Madame Corinne MIALON, militantes du Réseau Éducation Sans Frontières 63, ont été convoquées à votre demande au commissariat de police de Clermont-Ferrand le 16 juin 2011 dans le cadre d'une enquête préliminaire. Elles ont reçu une convocation pour rappel à la loi, au motif contesté qu'elles auraient organisé une manifestation sur la voie publique le 08 juin 2011 sans déclaration préalable de 3 jours – la déclaration ayant été déposée la veille auprès de vos services.

Ce rassemblement avait lieu dans l'urgence en raison de la situation préoccupante de parents immigrés et de leur enfant de 15 mois né en France, conduits en Centre de Rétention Administrative en vue de leur expulsion au Kosovo. Ils sont aujourd'hui de retour à Clermont-Ferrand sur décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Nous tenons à vous faire part de notre profonde indignation et de notre désaccord face à l'utilisation de la répression pour décourager l'action militante des membres du RESF 63. Les manifestations et rassemblements, qui ont eu lieu depuis de nombreuses années, se sont toujours déroulés dans le calme. Le non-respect du délai de déclaration de 3 jours était jusqu'ici toléré dans le Puy-de-Dôme comme fréquemment sur le plan national.

Ce changement brutal de politique, assorti du recours à la répression, s'apparente à une véritable mesure d'intimidation pour museler l'action militante qui n'accepte pas de se taire devant les dérives actuelles de la politique d'immigration.

Nous sommes particulièrement inquiets de la menace qui pèse sur les libertés fondamentales, tout spécialement le droit de manifester pacifiquement son indignation et d'exprimer son soutien à des hommes, femmes et enfants en grande détresse.

Nous n'acceptons pas que les militants de nos organisations soient traités comme des délinquants et nous affirmons, avec Marie-Luce POUCHARD et Corinne MIALON, que nous sommes tous responsables.